

**Département de la Lozère**

Nombre de membres en exercice : 35  
Nombre de membres présents : 22  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
**VOTE :**  
**Pour : 22**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT  
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°12/2021**

**Date de la convocation du Comité syndical :** trois mars deux mille vingt et un

**Date de la séance du Comité syndical :** dix mars deux mille vingt et un

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 23 MARS 2021

Bureau du courrier

**Membres présents :**

M. Éric PICARD, Président,

M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CASTANIER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jean-Pierre COMBAL, Mme Nelly DAUDÉ, Mme Monique DELAGRANGE, Mme Régine DOUSSIÈRE, M. Georges ESCALIÉ, M. Hubert FONTAINE, M. Patrick GAYRARD, M. Jean-Paul ITIER, M. Éric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Alain RAYNALDY, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. Benoît REVEL, M. David RODRIGUES, M. Christian SAINT-LÉGER, Mme Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, Mme Christine VERLAGUET, M. Didier VIGOUROUX.

**Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

Mme Séverine DEVALS (Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère), M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Stéphane CHATAIGNIER (EDF), M. Florian BONIELLO (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER, (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Paul ITIER

-----  
**OBJET : Compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020**  
-----

Les résultats du compte administratif 2020 sont conformes au compte de gestion établi par M. Marc SCHWANDER, Trésorier principal.

Il convient :

- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier principal n'appelle ni observations ni réserves ;
- D'approuver le compte de gestion 2020 dressé par M. SCHWANDER, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

**LE COMITE SYNDICAL,**

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier principal n'appelle ni observations ni réserves,
- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 dressé par M. SCHWANDER, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

*La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.*

Paraphe :

EL

page n°- 19 -

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture, le 23 mars 2021

Pour extrait conforme  
Fait et publié à La Canourgue le 23 mars 2021

Le Président,

Éric PICARD



Bureau de la Préfecture de la Lozère

le 23 MARS 2021

Bureau du courrier

Le Président,

Éric PICARD



**SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU**  
*L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières*  
38 Trémoullis  
48500 LA CANOURGUE  
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66  
mail : [contact@sml.d.fr](mailto:contact@sml.d.fr)